

Étangs landais Sud

● Site inscrit

Commune(s)

Angresse, Azur, Benesse-Maremne, Capbreton, Castets, Herm, Labenne, Leon, Linxe, Lit-Et-Mixe, Magescq, Messanges, Moliets-Et-Maa, Ondres, Saint-Geours-De-Maremne, Saint-Julien-En-Born, Saint-Martin-De-Seignanx, Saint-Michel-Escalus, Saint-Vincent-De-Tyrosse, Saubion, Seignosse, Soorts-Hossegor, Soustons, Tarnos, Tosse, Vielle-Saint-Girons, Vieux-Boucau-Les-Bains

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type de site

P Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date de protection

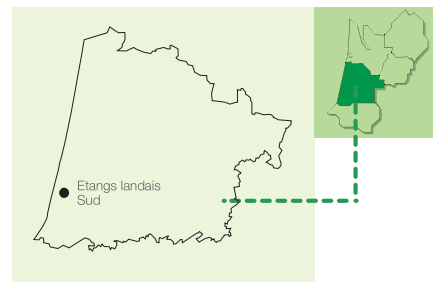
18 septembre 1969 (arrêté ministériel)

Superficie

67 736 ha

Référence SIG

SIN0000208



Motivation initiale de la protection

La procédure d'inscription a été initiée suite aux réflexions de la MIACA (Mission Inter-service pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) sur le plan d'aménagement de la Côte Aquitaine qui visait à encadrer les équipements sur cette côte mais également à renforcer les protections. L'inscription au titre des sites du littoral aquitain constituait un axe de cette politique de protection.

Le site inscrit des Étangs landais sud s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, entre l'océan et la RD 652. Il comprend dans son périmètre plusieurs étangs classés eux-mêmes au titre des sites. Le site inscrit généralisé constitue en quelque sorte un écrin à la multitude de sites classés du littoral. Les étangs Blanc, Noir, Hardy, de Laprade, de Moliets, de Soustons, de Léon et de Moysan comptent parmi les étangs classés du site inscrit des étangs landais Sud.

Ce site présente plusieurs unités paysagères :

- le littoral,
- les dunes boisées entre océan et lacs littoraux,
- le réseau hydrographique comprenant les étangs littoraux et les courants qui les relient,
- la pinède du plateau landais,
- les bourgs, hameaux et airiaux.



Etat actuel du site



Ce site correspond à des espaces qui subissent des pressions fortes. En effet, les étangs landais subissent les inconvénients de leur succès : l'urbanisation s'étend fortement et les milieux naturels, agricoles et forestiers reculent. La pression à proximité des rives et des zones naturelles telles que ruisseaux, zones humides et leur

cortège de forêts feuillues grandit et la demande foncière ne cesse de croître.

Ces pressions ont entraîné des changements définitifs des paysages notamment par l'extension des lotissements à proximité des bourgs, ou encore l'ouverture de zones artisanales et commerciales. L'urbanisation peut également correspondre au durcissement de nombreux campings dont l'aspect a complètement changé. Ces paysages urbanisés ne présentent pas de qualité paysagère particulière et sont pourtant situés dans le périmètre du site inscrit.

Des évolutions naturelles touchent également ces étangs littoraux : il s'agit de leur comblement par l'apport de sables et de matières organiques. Bien que des mesures de gestion et d'entretien de ces étangs existent, nombreux sont ceux qui ont vu leur superficie réduire ces dernières décennies.

Malgré ces évolutions, les paysages emblématiques des étangs littoraux dominent et l'impression générale qui se dégage de ces lieux est celle d'espaces encore préservés et à dominante naturelle.

Étangs landais Nord

● Site inscrit

Commune(s)

Aureilhan, Bias, Biscarosse, Gastes, Mimizan, Parentis en Born, St Julien en Born, St Paul en Born, Ste Eulalie en Born, Sanguinet.

Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

Type de site

P Sites naturels et grands ensembles paysagers

Date de protection

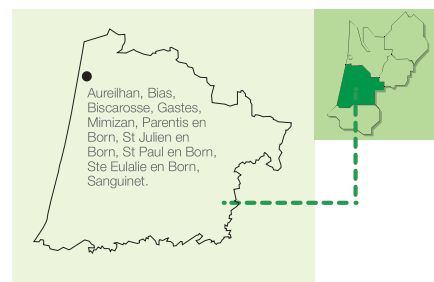
16 août 1977 (arrêté ministériel)

Superficie

43 900 ha

Référence SIG

SIN0000200



Motivation initiale de la protection



Etang de Sanguinet, 1958

- La procédure d'inscription a été initiée suite aux réflexions de la MIACA (Mission Interservice pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine) sur le plan d'aménagement de la Côte Aquitaine qui visait à encadrer les équipements sur cette côte mais également à renforcer les protections. L'inscription des Étangs landais Nord constituait en 1977 un axe de cette politique de protection.*
- Le site inscrit des Étangs landais Nord s'étend sur plusieurs milliers d'hectares, entre l'océan et la RD 652. Il comprend dans son périmètre le site inscrit du château de Biscarosse et les sites classés de l'Etang d'Aureilhan et de ses abords.*
- Ce site présente plusieurs unités paysagères :*
- le littoral,
 - les dunes boisées entre océan et lacs littoraux. Ces dunes se composent de dunes anciennes et de dunes récentes ; les premières sont encore occupées par une ancienne forêt usagère très diversifiée, les secondes présentent une forêt de production classique.
 - le réseau hydrographique comprenant les lacs littoraux, les canaux et courants qui les relient,
 - la pinède du plateau landais,
 - les bourgs, hameaux et airials.

Etat actuel du site



Etang de Biscarosse, 2006

Ce site correspond à des espaces qui subissent des pressions fortes. En effet, les étangs landais subissent les inconvénients de leur succès : l'urbanisation s'étend fortement et les milieux naturels reculent. La pression à proximité des rives et des zones naturelles telles que ruisseaux, zones humides et leur

cortège de forêts feuillues grandit et la demande foncière ne cesse de croître.

Ces pressions ont entraîné des changements définitifs des paysages notamment par l'extension des lotissements à proximité des bourgs, ou encore l'ouverture de zones artisanales et commerciales. L'urbanisation peut également correspondre au durcissement de nombreux campings dont l'aspect a complètement changé. Ces paysages urbanisés ne présentent pas de qualité paysagère particulière et sont pourtant situés dans le périmètre du site inscrit.

Malgré ces évolutions, les paysages emblématiques des étangs littoraux dominant et l'impression générale qui se dégage de ces lieux est celle d'espaces encore préservés et à dominante naturelle.

La tempête de janvier 2009 a occasionné des dégâts importants sur la forêt de pins située à l'est des Étangs. Les rives verdoyantes et boisées des étangs ont été globalement préservées. Des châblis importants sont cependant à déplorer sur les rives de Navarosse à Biscarosse.